



## COMMUNE DE RETTEL

### AVIS RELATIF A LA DECISION DE L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE

En application de la réglementation en vigueur, le conseil municipal dans sa délibération 02 juin 2023, a décidé de maintenir sur le ban communal, la répartition du produit de la location de la chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

Le projet, comportant carte et liste parcellaire, du lot unique qui sera remis en location pour la période 2024-2033 est consultable en Mairie aux heures d'ouvertures.

Superficie du lot : 531 ha 99 a 43 ca  
Loyer annuel : 4000€

La présente publication ouvre un délai de 10 jours courant pour déposer les déclarations de réserves et demandes d'enclaves.

Affiché à Rettel, le 25/09/2023  
Le Maire de RETTEL, Rémi SCHWENCK

